



## Indivision partage des biens immobilier avec mon ex concubine

Par **calpas\_old**, le **24/10/2007** à **18:30**

maitre bollet de fontainebleau a ete mandate par le tri. depuis bunal d instance de melun pour etablir l indivision de notre maison ou je suis proprietaire pour 1 tiers et notre appartement a la montagne pour moitie .mon ex concubine a ete deboute par le tribunal de grande instance de melun il y a plus d un an a sa demande de tous pcedes .depuis le notaire ne fait rien et j ai l impression de tourner en rond.peut il prendre en compte mon estimation de la valeur de nos biens . j estime le prix de la valeur de nos biens a 500 000euro .mon ex fait depuis un an la sourde oreille et ne repond pas au appel de maitre bollet. le notaire doit en outre donner reponse au tribunal de melun